

Samedi 19 Septembre 2015  
St Urbain (29)

# TRAIL DE LA MIGNONNE



26 Km  
14H30

12 Km  
15H00

6 Km  
Sans dossard  
15H05 (3€)



+ MARCHÉ N.  
12 Kms  
Sans dossard  
15H05 (3€)



Renseignements sur : [www.naturvan.fr](http://www.naturvan.fr) et [gwenael.costiou@neuf.fr](mailto:gwenael.costiou@neuf.fr)  
Inscriptions sur [Yanoo.net](http://Yanoo.net) ou par courrier

Samedi 19 Septembre 2015  
St Urbain (29)

# TRAIL DE LA MIGNONNE



26 Km  
14H30

12 Km  
15H00

6 Km  
Sans dossard  
15H05 (3€)



+ MARCHÉ N.  
12 Kms  
Sans dossard  
15H05 (3€)



Renseignements sur : [www.naturvan.fr](http://www.naturvan.fr) et [gwenael.costiou@neuf.fr](mailto:gwenael.costiou@neuf.fr)  
Inscriptions sur [Yanoo.net](http://Yanoo.net) ou par courrier

**Travaux Patrice Pelé**  
Une passion à votre service  
Contactez nous au : 02 98 25 04 12

**J. CADIOU**  
ENERGIE RENOUVELABLE  
ELECTRICITE - PLOMBERIE

**ATEES - SAS**  
SPECIALISTE SOUDAGE  
SAV TOUTES MARQUES  
9 rue Raymond Poincaré - 56850 CAUDAN  
Tel: 02 97 81 25 63 - Fax: 02 97 81 26 45

**acti**  
ATELIER CHAUDRONNERIE  
TRAVAUX INOX  
BELLÉVÈRE  
JONAS MARIE BERGÈRE  
Tel: 02 98 58 58 50  
Fax: 02 98 24 82 84  
E-mail: acti@acti-armorikain.fr

**AberLift**  
MANUTENTION  
VENTE - NEUF - OCCASION - SAV - LOCATION  
PENCRAN - Tél. 02 23 623 192 - info@aberrift.fr

**CORBÉ ATP**  
Travaux CORBÉ  
Contactez nous au : 02 98 25 04 12

**GILBERT MERCIER**  
PEINTURE - DÉCORATION  
RAVALEMENT  
29800 ST URBAIN  
02 98 25 03 22

**Travaux Patrice Pelé**  
Une passion à votre service  
Contactez nous au : 02 98 25 04 12

**J. CADIOU**  
ENERGIE RENOUVELABLE  
ELECTRICITE - PLOMBERIE

**ATEES - SAS**  
SPECIALISTE SOUDAGE  
SAV TOUTES MARQUES  
9 rue Raymond Poincaré - 56850 CAUDAN  
Tel: 02 97 81 25 63 - Fax: 02 97 81 26 45

**acti**  
ATELIER CHAUDRONNERIE  
TRAVAUX INOX  
BELLÉVÈRE  
JONAS MARIE BERGÈRE  
Tel: 02 98 58 58 50  
Fax: 02 98 24 82 84  
E-mail: acti@acti-armorikain.fr

**AberLift**  
MANUTENTION  
VENTE - NEUF - OCCASION - SAV - LOCATION  
PENCRAN - Tél. 02 23 623 192 - info@aberrift.fr

**CORBÉ ATP**  
Travaux CORBÉ  
Contactez nous au : 02 98 25 04 12

**GILBERT MERCIER**  
PEINTURE - DÉCORATION  
RAVALEMENT  
29800 ST URBAIN  
02 98 25 03 22

**belmet**  
CONSTRUCTIONS ENSEMBLE

**Mignonne**

**E. LECLERC**

**J. Bervas**  
automobiles

Pain Beurre  
Gourmandises

Les pommes de terre  
de chez  
Mr BILLANT

Florence coiffure  
esthétique  
"une belle de la tête aux pieds"  
Tél. : 02 98 25 01 39  
St Urbain

**belmet**  
CONSTRUCTIONS ENSEMBLE

**Mignonne**

**E. LECLERC**

**J. Bervas**  
automobiles

Pain Beurre  
Gourmandises

Les pommes de terre  
de chez  
Mr BILLANT

Florence coiffure  
esthétique  
"une belle de la tête aux pieds"  
Tél. : 02 98 25 01 39  
St Urbain

**BRIGANTI S.A.R.L.**  
PORTAILS & CLÔTURES

**Cadiou**  
PORTAILS & CLÔTURES

**LES SERRES**  
DU STUM

**BRIGANTI S.A.R.L.**  
PORTAILS & CLÔTURES

**Cadiou**  
PORTAILS & CLÔTURES

**LES SERRES**  
DU STUM

## Réglement des trails 26Km et 12Km

### 1. Respect de l'environnement et des personnes

Cette course nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toutefois, toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent(e) – jet de ravitaillement usagé en dehors des zones prévues à cet effet, dégradation volontaire de la flore, circulation en dehors du sentier balisé.

### 2. Les courses

Elles sont toutes en autonomie complète. Seul un point d'eau sur le court et deux points d'eau sur le long. Chaque coureur devra obligatoirement se munir d'une poche à eau ou bidon sur le circuit long.

2.1 Départ du circuit de 26 km à 14h30 de la salle municipale de TY KREISKER à SAINT URBAIN. Catégories acceptées : à partir de Espoir.  
2.2 Départ du circuit de 12km à 15h00 de la salle municipale de TY KREISKER à SAINT URBAIN. Catégories acceptées : à partir des cadets.  
Les distances indiquées sont à titre indicatif, et les organisateurs se donnent le droit de les modifier pour raisons diverses.

### 3. Inscriptions

Le nombre de dossards est fixé à 499 pour l'ensemble des courses  
Le droit d'inscription est fixé à 6€ pour l'ensemble des courses  
6€ pour toute inscription sur place.

Pour chaque inscription, un euro sera reversé à l'AJD (Aide aux jeunes diabétiques)

#### L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception :

1. du règlement (éthique libellé à l'adresse de « NATURVAN »  
2. de la copie de la licence FFA/FFTN/FFCo/FFPM ou du Pass'running valable pour la saison en cours ou du certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.  
3. du bulletin d'inscription signé

Les inscriptions seront closes le 19 septembre 2015 (dans la limite du nombre de participants fixé par les organisateurs)

Pas d'inscription par téléphone, tout engagement est personnel, ferme et définitif.  
Inscription possible sur place 1 heure avant le départ de la course (dans la limite du nombre de participants fixé par les organisateurs)

4. Toute inscription de mineur fera l'objet d'une autorisation écrite et signée des parents ou tuteur légal.

### 4. Divers

Horaires de retrait des dossards : SAMEDI 19 SEPTEMBRE à partir de 13h00 à la salle municipale de TY KREISKER à SAINT URBAIN

La participation aux épreuves nécessite le port d'un dossard.  
Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au responsable du poste.

### 5. utilisations d'image

Le concurrent autorise expressément les organisateurs du « TRAIL DE LA MIGNONNE » ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au « TRAIL DE LA MIGNONNE », sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

### 6. responsabilité civile

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du « TRAIL DE LA MIGNONNE ». Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence). Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériels.  
Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### 7. sécurité

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Vous devez assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alertez ou faite alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyen radio.

Ne laissez pas seule une personne blessée.

Les organisateurs se donnent le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions climatiques mettant en péril la sécurité des coureurs.

Bonne course à toutes et tous  
L'organisation : NATURVAN

## Informations pratiques/programme

- 7km trail : 3euros dont 1euro pour l'AJD. Pas de dossard, pas de classement.
- 12km marche nordique : 3euros dont 1euro pour l'AJD. Pas de dossard, pas de classement.
- Retrait des dossards à la salle TY-KREISKER à partir de 13h00
- Ravitaillement en eau : 1 sur le 12 km (300D+) et 2 sur le 26 km(600D+)
- Renseignements complémentaires : [www.naturvan.fr](http://www.naturvan.fr) et [gwenael.costiou@neuf.fr](mailto:gwenael.costiou@neuf.fr)
- Pour une inscription en ligne : <http://traildelamignonne.yanoo.net>

## Bulletin d'inscription (Trails 26 et 12km)

Je m'inscris : le 26 km-----  
le 12 km-----  
6 euros avant le 19 septembre 2015  
8 euros sur place } **1 euros reversé à l'association AJD**  
NOM.....Prénom.....  
N° de licence.....CLUB.....  
Fédération.....  
Sexe : **H F** Date de naissance : ...../...../19.....  
Adresse .....  
Code postal.....Ville.....  
Tél:.....E-mail:.....

Envoyer à:  
NATURVAN,  
chez Gwenael Costiou  
20, rue Traverse  
29800 St Urbain

*En application de la réglementation en vigueur, ne seront acceptés que les participants capables de justifier de la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. La police d'assurance souscrite par l'organisateur couvre la responsabilité des organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence FFA ou une licence valide sportive agréée par la FFA. En tant que non licencié, je joins le certificat médical ou sa photocopie certifiée conforme de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.*  
**Date & Signature du concurrent :**

## Réglement des trails 26Km et 12Km

### 1. Respect de l'environnement et des personnes

Cette course nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toutefois, toute attitude contraire à cette éthique engagera la disqualification du concurrent(e) – jet de ravitaillement usagé en dehors des zones prévues à cet effet, dégradation volontaire de la flore, circulation en dehors du sentier balisé.

### 2. Les courses

Elles sont toutes en autonomie complète. Seul un point d'eau sur le court et deux points d'eau sur le long. Chaque coureur devra obligatoirement se munir d'une poche à eau ou bidon sur le circuit long.

2.1 Départ du circuit de 26 km à 14h30 de la salle municipale de TY KREISKER à SAINT URBAIN. Catégories acceptées : à partir de Espoir.  
2.2 Départ du circuit de 12km à 15h00 de la salle municipale de TY KREISKER à SAINT URBAIN. Catégories acceptées : à partir des cadets.  
Les distances indiquées sont à titre indicatif, et les organisateurs se donnent le droit de les modifier pour raisons diverses.

### 3. Inscriptions

Le nombre de dossards est fixé à 499 pour l'ensemble des courses  
Le droit d'inscription est fixé à 6€ pour l'ensemble des courses  
6€ pour toute inscription sur place.

Pour chaque inscription, un euro sera reversé à l'AJD (Aide aux jeunes diabétiques)

#### L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception :

1. du règlement (éthique libellé à l'adresse de « NATURVAN »  
2. de la copie de la licence FFA/FFTN/FFCo/FFPM ou du Pass'running valable pour la saison en cours ou du certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an au jour de l'épreuve.  
3. du bulletin d'inscription signé

Les inscriptions seront closes le 19 septembre 2015 (dans la limite du nombre de participants fixé par les organisateurs)

Pas d'inscription par téléphone, tout engagement est personnel, ferme et définitif.

Inscription possible sur place 1 heure avant le départ de la course (dans la limite du nombre de participants fixé par les organisateurs)

4. Toute inscription de mineur fera l'objet d'une autorisation écrite et signée des parents ou tuteur légal.

### 4. Divers

Horaires de retrait des dossards : SAMEDI 19 SEPTEMBRE à partir de 13h00 à la salle municipale de TY KREISKER à SAINT URBAIN

La participation aux épreuves nécessite le port d'un dossard.  
Tout abandon devra être signalé au responsable du poste de contrôle le plus proche, le dossard sera remis au responsable du poste.

### 5. utilisations d'image

Le concurrent autorise expressément les organisateurs du « TRAIL DE LA MIGNONNE » ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au « TRAIL DE LA MIGNONNE », sur tous les supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

### 6. responsabilité civile

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du « TRAIL DE LA MIGNONNE ». Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence). Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériels.  
Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocedant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### 7. sécurité

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Vous devez assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alertez ou faite alerter l'organisation située sur le parcours et qui dispose de moyen radio.

Ne laissez pas seule une personne blessée.

Les organisateurs se donnent le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions climatiques mettant en péril la sécurité des coureurs.

Bonne course à toutes et tous  
L'organisation : NATURVAN

## Informations pratiques/programme

- 7km trail : 3euros dont 1euro pour l'AJD. Pas de dossard, pas de classement.
- 12km marche nordique : 3euros dont 1euro pour l'AJD. Pas de dossard, pas de classement.
- Retrait des dossards à la salle TY-KREISKER à partir de 13h00
- Ravitaillement en eau : 1 sur le 12 km (300D+) et 2 sur le 26 km(600D+)
- Renseignements complémentaires : [www.naturvan.fr](http://www.naturvan.fr) et [gwenael.costiou@neuf.fr](mailto:gwenael.costiou@neuf.fr)
- Pour une inscription en ligne : <http://traildelamignonne.yanoo.net>

## Bulletin d'inscription (Trails 26 et 12km)

Je m'inscris : le 26 km-----  
le 12 km-----  
6 euros avant le 19 septembre 2015  
8 euros sur place } **1 euros reversé à l'association AJD**  
NOM.....Prénom.....  
N° de licence.....CLUB.....  
Fédération.....  
Sexe : **H F** Date de naissance : ...../...../19.....  
Adresse .....  
Code postal.....Ville.....  
Tél:.....E-mail:.....

Envoyer à:  
NATURVAN,  
chez Gwenael Costiou  
20, rue Traverse  
29800 St Urbain

*En application de la réglementation en vigueur, ne seront acceptés que les participants capables de justifier de la non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition. La police d'assurance souscrite par l'organisateur couvre la responsabilité des organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence FFA ou une licence valide sportive agréée par la FFA. En tant que non licencié, je joins le certificat médical ou sa photocopie certifiée conforme de non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.*  
**Date & Signature du concurrent :**